

## Covid-19

# Un plan local de soutien des acteurs économiques de l'agglomération

18 juin 2020



En raison de la crise sanitaire due au Covid-19 et de la période de confinement associée, les impacts sont considérables sur l'activité économique. Pour soutenir le tissu entrepreneurial local, Thonon Agglomération a pris dès fin mars des premières mesures d'urgence, et mis en place des actions de soutien à la reprise économique. Au gré de la stabilisation des dispositifs nationaux et régionaux, qui évoluent semaine après semaine, elle a défini une politique communautaire volontariste d'accompagnement et de soutien auprès des quelque 6 000 entreprises présentes sur le territoire et représentant près de 18 000 emplois\*. A travers ce plan local d'envergure, l'agglomération abondera notamment les fonds régionaux d'urgence : près de 360 000 € bénéficieront directement aux TPE et associations du territoire, ainsi qu'au secteur touristique.

Représentant un cumul total d'aides d'environ 580 000 € à ce jour, ce plan, qui recherche avant tout un effet de levier, s'avère indispensable pour permettre aux entreprises du territoire de mieux rebondir et de préserver au maximum l'emploi local pour limiter les impacts sociaux.

Financièrement, sa mise en œuvre reste maîtrisée, alors que **Thonon Agglomération fait elle-même face à une évolution significative de son budget avec un impact pour l'heure estimé à 1M€ environ, que ce soit :**

- **en dépenses complémentaires** : pour couvrir les frais d'acquisition de fournitures et matériels de protection pour les agents, les locaux et équipements communautaires, ou encore des surcoûts dans la conduite des chantiers
- **mais aussi en raison des baisses de recettes** issues des services communautaires - à l'exemple du transport -, de la fiscalité (versement mobilité, etc.).



\* secteur marchand uniquement ; 26 200 emplois au total sur Thonon Agglomération, tous secteurs confondus.

## ► Des aides financières directes aux entreprises

### **\_ Agir sur la fiscalité locale > 180 000 €** *(estimation actuelle de l'enveloppe dédiée)*

Pour renforcer les dispositions prises pour relancer les entreprises du secteur touristique, il sera proposé à l'occasion du conseil communautaire du 18 juin - et conformément au projet de Loi de finances rectificative présentée le 10 juin - d'accorder un dégrèvement de la CFE (cotisation foncière des entreprises) acquittée en 2020 aux petites et moyennes entreprises des secteurs suivants particulièrement impactés par la crise: **le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la culture, le transport aérien, le sport mais aussi l'évènementiel**. Son niveau représentera une réduction de 2/3 de la part de la cotisation de CFE des entreprises concernées qui est perçue par l'agglomération en 2020. Les modalités de mise en œuvre de ce dégrèvement vont être précisées par l'Etat, mais doivent dans tous les cas être déterminées d'ici à fin juillet.

### **\_ Les abondements au fonds « Région unie »**

Thonon Agglomération a acté le 9 juin 2020 sa participation à deux dispositifs, pour un coût de 4 € par habitant du territoire. Cette démarche va faire l'objet d'un conventionnement avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour des aides territorialisées, qui bénéficieront ainsi directement aux acteurs de l'agglomération, et ciblées vers les entreprises impactées par la crise.

Ce montant versé par l'agglomération sera abondé, sur le même principe d'une participation de 2€ par habitant :

- par la Région pour les deux dispositifs
- par la Banque des Territoires pour l'aide « Microentreprises et associations »
- par le Département pour le fonds tourisme

Soit un total de 537 000 € pour chacun des deux dispositifs détaillés ci-dessous.



### **L'aide « Microentreprises et associations »** **> 179 008 €**

*(permettant de mobiliser 537 000 € d'avances de trésorerie)*

Ce fonds va être proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Banque des Territoires d'ici fin juin pour compléter le plan d'urgence économique régional : il est destiné aux structures qui ne sont pas éligibles aux autres dispositifs que sont par exemple le Fonds National de Solidarité (FNS) et le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Il peut également venir en complément d'autres aides. A travers la création de ce fonds, il s'agit d'allouer **une avance remboursable d'un montant compris entre 3 000 et 20 000 € aux entreprises de moins de 10 salariés** et de moins d'1 M€ de chiffre d'affaires (commerçants, artisans, indépendants, ...) **et aux associations**.

## L'aide « Tourisme/Hébergement/restauration » > 179 008 €

(permettant de mobiliser 537 000 € de subventions)

La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un plan de relance du tourisme, doté de près de 50 M€ et orienté sur la relance de la consommation touristique et le soutien à l'investissement des professionnels. Le tourisme est en effet aujourd'hui le secteur le plus impacté par la crise. Thonon Agglomération abonde le fonds d'urgence Tourisme à hauteur de 179 008 €, garantissant aux entreprises de Thonon Agglomération de ces secteurs économiques de pouvoir prétendre à cette aide régionale.

Celle-ci va permettre d'accorder **une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €** aux acteurs du tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, et associations ayant subi une baisse de chiffre d'affaires de 20 % sur la période de mars à juin 2020 et étant en cours de remboursements d'emprunts pour des investissements, travaux et l'acquisition de mobiliers et d'équipements touristiques, sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020.

## \_ Le soutien à la filière laitière de Haute-Savoie > 45 000 €

Début mai, Thonon Agglomération a décidé du versement d'une aide d'environ 45 000 € (0,50 € par habitant) pour soutenir la filière laitière savoyarde. Les fermetures et réductions de plusieurs marchés ont entraîné des baisses importantes de vente de fromages de 20 à 80 % selon les produits et les opérateurs, tandis que les cours de la filière lait se sont dégradés, ne permettant plus de couvrir les coûts de production et réduisant les possibilités de stockage en volume.

Dans ce contexte, l'interprofession Laitière de Savoie, l'association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes et les Banques Alimentaires de Savoie et Haute-Savoie se sont mobilisées pour lancer une opération solidaire pour la distribution de ces produits (lait et fromages) auprès des personnes en situation de précarité alimentaire avec le soutien financier de toutes les intercommunalités des Savoie. Cette opération de solidarité concerne les mois de mai et juin 2020 pour une distribution évaluée à 100 000 L de lait et 20 à 30 tonnes de fromage. **Sur Thonon Agglomération, la banque alimentaire de Haute-Savoie et ses partenaires locaux se chargeront sur le terrain de la distribution du lait et des fromages auprès de personnes en précarité.**

## \_ L'allègement des charges locatives > 14 120 €

Décidée dès le 31 mars, l'annulation des loyers s'est appliquée **aux entreprises hébergées dans les locaux de l'agglomération à Douvaine**. Quatre structures en bénéficient (Intertecnica International, Cell 2 Limited, OGP France, ainsi qu'une ostéopathe). Cette même décision a été prise pour l'organisme de formation **Sport Léman**, dont les locaux se situent au sein de Domaine de Thénières à Ballaison. L'annulation des loyers a été actée pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

En parallèle, le Comité de pilotage de la **Pépinière d'entreprises DELTA**, animé par l'Agence de Développement Economique du Chablais et dont Thonon Agglomération est membre, a mis en place une suspension du versement des loyers sur cette même période pour les 5 entreprises hébergées au sein de cette structure. **L'agglomération plaide pour une annulation au-delà de la suspension déjà obtenue.**



## ► L'agglomération, un acteur de la reprise locale d'activité

### \_ Faciliter le travail des entreprises du secteur du BTP

Depuis le début de la crise, **l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme s'est poursuivie sans interruption**, dans l'objectif de favoriser la relance des chantiers de construction dès lors que les conditions seront réunies.

De même, Thonon Agglomération avait recensé l'ensemble des chantiers suspendus ou arrêtés pour lesquels elle assure la maîtrise d'ouvrage. En concertation avec les entreprises qui souhaitent progressivement reprendre, **elle a relancé dès fin avril ses chantiers** sur la base de protocoles sanitaires arrêtés avec l'appui d'un coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé). Il s'agit de protéger les salariés des entreprises et les agents de l'agglomération qui supervisent ces chantiers. Les travaux de reconstruction de la base nautique de Sciez, les opérations préalables à la construction de la déchetterie de Bons-en-Chablais, les travaux de viabilisation de la ZAEi de Planbois à Perrignier, les travaux de construction des ateliers de la Pépinière d'entreprises Delta ainsi que la pose du balisage du sentier GRP du Littoral du Léman avaient ainsi pu reprendre.



En parallèle, **l'accès aux déchetteries intercommunales avait été rétabli rapidement pour les professionnels** ; le choix a été clairement fait de privilégier les disponibilités de dépose permises par les filières aux professionnels avant les particuliers.

Enfin, Thonon Agglomération s'est mobilisée ces dernières semaines pour activer rapidement de nouvelles aides aux particuliers visant principalement la **rénovation des logements anciens**, dans le cadre d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ; une mesure qui doit elle aussi conduire à mobiliser pour les trois années à venir les entreprises locales pour la réalisation de nouveaux chantiers chez les particuliers.

### \_ La commande publique, une dynamique ininterrompue

A travers ses marchés publics, l'agglomération entend aussi jouer pleinement son rôle dans la reprise économique. **Les consultations d'entreprises se sont poursuivies depuis le début de la crise** pour soutenir les investissements mais aussi la conduite des actions et services portés par l'agglomération (8 consultations formalisées lancées dans la période, hors commandes lancées sous les seuils procéduraux). Il s'est agi également de reprioriser le lancement de travaux ou prestations d'ores et déjà planifiés sur cette année 2020.

**Le régime des avances** a par ailleurs été adapté, afin d'augmenter les montants versés aux entreprises sélectionnées dès l'attribution des marchés publics.

L'agglomération a en outre été particulièrement attentive au **suivi de traitement et aux délais de paiement des factures** pour soutenir la trésorerie des entreprises. Durant toute la période du confinement, les services financiers sont restés mobilisés en permanence à cet effet.

## ▶ Information et conseils aux acteurs économiques : les partenaires de l'agglomération fortement mobilisés

### \_ L'AEC, structure référente sur le Chablais



Dans la gestion de cette crise, il faut souligner le rôle fort et complémentaire de l'AEC (Agence Economique du Chablais), partenaire économique privilégié de l'agglomération et en contact direct avec le tissu économique de la région.

A la demande de Thonon Agglomération, l'AEC a notamment lancé, entre fin avril et début mai, **une enquête auprès des entreprises du Chablais** visant à connaître leur situation durant la crise. Avec plus de 1 000 répondants, celle-ci a permis à l'agglomération de déterminer ses actions sur la base des besoins identifiés, et de **cibler en conséquence ses aides vers les secteurs d'activités les plus impactés**, notamment le tourisme et les services à la personne.

L'agglomération a également sollicité l'AEC pour assurer un suivi de la santé économique du territoire, qui va se réaliser dans la durée dans le cadre d'un « monitoring » mensuel visant à évaluer la reprise d'activités et les difficultés persistantes.

Dans cette période complexe, l'AEC a par ailleurs joué **un rôle essentiel dans l'information et le conseil aux entreprises** pour surmonter la crise. Elle a recensé et actualisé quotidiennement sur son site internet l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place pour les différents corps de métiers par les autorités, chambres consulaires, structures bancaires, experts, etc. (**[www.agenceecochablais.com](http://www.agenceecochablais.com)**). Un cycle de visio-conférences thématiques a enfin été mis en place chaque semaine pour les entreprises, réunissant plus de 150 participants.

#### **Un projet solidaire porté par le CRIC\***

Grâce à l'impression 3D, plusieurs entreprises chablaisiennes, réunies par le CRIC, se sont mobilisées pour **produire et distribuer gracieusement des visières de protection** à clipser sur des casquettes pour les professionnels (soignants, entreprises...) en première ligne face au Coronavirus. Le CRIC a fédéré ces entreprises pour mutualiser des ressources et des moyens de production, notamment l'impression 3D. Développées en lien étroit avec Les Hôpitaux du Léman, une centaine de visières ont pu être fabriquées chaque jour. Cette initiative a entraîné un véritable élan de générosité local.

*\* Le CRIC (Centre de Ressources et d'Innovation du Chablais) est un nouveau service proposé par l'Agence Économique du Chablais, au sein de la Pépinière d'entreprises DELTA. Son principal objectif est de faciliter l'accès à l'industrie du futur et aux techniques innovantes aux entreprises du territoire. Le CRIC proposera bientôt aux entreprises du Chablais souhaitant s'approprier les nouvelles technologies des initiations, des formations, des rencontres experts et des travaux en groupe projet. Cette action est soutenue par Thonon Agglomération, la CCPEVA, la CCHC, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat et le Crédit Agricole des Savoie.*

## **\_ Destination Léman : l'OTI mobilisé aux côtés des acteurs du tourisme**

**Dans la droite ligne du travail mené sur le tissu entrepreneurial avec l'appui d'AEC, Thonon Agglomération a approfondi son analyse sur le secteur touristique avec l'appui de l'OTI Destination Léman afin de sonder les impacts de la crise, de trouver des solutions immédiates et cerner l'effet de levier que celui-ci peut avoir.**

Des adaptations ont été apportées au plan d'actions 2020 tel qu'il était prévu, avec notamment **l'anticipation et l'accélération de certains investissements** initialement prévus en 2021, mais devant permettre de relancer plus facilement une saison qui devrait voir les français rester en France. Une partie du capital de Destination Léman a ainsi été mobilisée, à hauteur de 63 285 € (soit 21 % du capital total de la SPL s'élevant à 300 000 €), et sera fléchée dès à présent pour le déploiement **d'un nouvel outil de vente en ligne pour stimuler la commercialisation de séjours et autres activités touristiques**. **L'installation de bornes d'information** va elle aussi être anticipée pour un coût de 50 000 €.



Destination Léman a également confirmé pour l'année 2020 son investissement de **40 000 € pour la poursuite de son observatoire touristique** sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération. Ce dispositif de pilotage et d'aide à la prise de décision lui permettra ainsi de suivre au plus près l'évolution de la reprise de l'activité touristique après cette crise sans précédent, d'évaluer et d'adapter son plan de promotion et son offre en conséquence. Une mesure de soutien directe aux hébergeurs qui disposeront ainsi de cet outil leur permettra d'élaborer et d'adapter leur programme de commercialisation en se positionnant dans le paysage concurrentiel et en ajustant les services et les produits à la demande des clients.

Autre levier : **une remise de 50 % va être accordée à l'ensemble des partenaires de l'OTI pour leur adhésion 2020**, pour un coût de 13 500 €.

**L'OTI s'est également rapidement associé aux 5 offices de tourisme de la région lémanique française** (Thonon, Evian, Pays d'Evian, les Alpes du Léman et les Monts de Genève) pour mutualiser leurs forces et se regrouper sous la marque « Léman France » pour mener une campagne marketing à 360° visant à soutenir l'activité touristique de la région. La démarche doit aboutir à un plan d'actions d'ampleur qui contribuera à relancer au plus vite l'économie touristique de notre territoire.

Enfin, au même titre que l'AEC, l'OTI continue d'accompagner l'ensemble des structures touristiques et ses partenaires en matière d'**information**, en relayant notamment les mesures prises mi-mai dans le cadre du Plan de soutien au secteur touristique élaboré par le Comité interministériel du Tourisme. Destination Léman dispose aussi désormais d'un « **Référent sanitaire** » au sein de son équipe qui pourra accompagner les socio-professionnels dans la bonne mise en œuvre et le suivi des mesures sanitaires au sein de leur établissement.